

LA CASQUETTE AFFRANCHIE.

Jules MOINAUX (1815-1895)

1881

Texte établi par Paul FIÈVRE, décembre 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,
Décembre 2021. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique
uniquement. Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des
oeuvres sous droits.

LA CASQUETTE AFFRANCHIE.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

1881. Tous droits réservés.

PERSONNAGES.

LE NARRATEUR.
LE PRÉSIDENT.
LE SERGENT DE VILLE.
PINSON.

Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 309-312

LA CAQUETTE AFFRANCHIE.

LE NARRATEUR.

Pinson n'a échappé à une contravention qu'en commettant un délit, de telle sorte que d'une façon ou d'une autre il ne pouvait pas échapper à la police correctionnelle ; seulement il s'est volontairement placé dans un cas plus grave que celui où l'eût mis la contravention.

UN SERGENT DE VILLE expose ainsi les faits :

Je passais, sur les onze heures du soir, au moment où plusieurs personnes s'étaient rassemblées devant une petite poste et riaient aux éclats en regardant le prévenu, qui était en état d'ivresse et faisait mille efforts pour introduire dans la boîte aux lettres un paquet assez volumineux ; les uns criaient : « Il entrera ! » Les autres : « Il n'entrera pas ! » Je m'approche, et je vois cet individu jurant comme un forcené après son paquet qui ne pouvait pas entrer ; je le lui retire des mains : c'était une casquette.

Rires bruyants dans l'auditoire.

Je lui demande s'il était fou ; il me répond : « Attendez, je vas le saucer dans le ruisseau pour qu'il entre mieux. »

Nouveaux rires.

Je regarde cette casquette ; il avait collé dessus un timbre-poste et une adresse sur la visière ; l'envoi était pour le département de la Creuse. « Voyons, dis-je à cet homme, rentrez chez vous, allez vous coucher ; vous êtes ivre et vous ne savez ce que vous faites. » Il nie répond très poliment : « J'y vas, mon sergent ; je mets à la poste cette casquette-là que j'envoie à mon fils, et je rentre chez moi tout de suite après. » Je lui retire de nouveau le paquet des mains ; il me l'arrache et saute sur la boîte aux lettres pour essayer encore de le fourrer dedans. En ce moment, une foule nombreuse nous entourait et grossissait à chaque instant. Je saisis cet homme, je lui prends son paquet pour la dernière fois ; alors il m'envoie un coup de poing et me saute à la gorge en criant : « Rends-moi ma casquette, mon fils attend après ! » Bref, un de mes collègues, étant venu à passer, m'a prêté main-forte, et nous sommes parvenus à traîner cet homme au poste, non sans avoir reçu des coups de pied et des injures.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Pinson, qu'avez-vous à dire ? Vous étiez en train de commettre l'acte d'un insensé, en voulant jeter dans une boîte aux lettres un paquet qui n'y pouvait pas entrer, et qui n'y devait pas être déposé ; un sergent de ville vous éclaire à ce sujet, et vous l'outragez, vous le frappez même.

PINSON.

Je vais vous dire : je crois que pour la chose de la casquette que j'envoyais à mon garçon, Monsieur le sergent de ville se trompait, vu qu'on m'avait bien dit (et quelqu'un qui le sait, puisque c'est un garçon de magasin de mes amis) qu'on peut envoyer par la poste n'importe quoi comme échantillon, même que ça ne coûté que deux sous. Pour lors, j'ai écrit l'adresse de mon garçon sur la visière ; j'ai mis au-dessus : « Échantillon de casquettes » ; j'y ai collé un timbre de deux sous.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

De pareils envois se déposent au bureau et ne se jettent pas dans la boîte ; mais ce n'est pas pour cela que vous êtes traduit devant le tribunal...

PINSON.

Ah ! Pour m'être rebiffé ? Je ne nie pas, mais je vous prie de m'excuser, vu la circonstance ; messieurs, vous êtes des pères de famille ; je suis un père de famille, j'avais fait des économies pour envoyer une casquette à mon garçon ; j'ai cru que Monsieur le sergent de ville voulait me la confisquer ; je savais que mon fils avait une fête où il devait aller, qu'il n'avait pas de casquette convenable ; je ne voulais pas qu'il ait l'air d'un va-nus-pieds ; alors, dans ma colère paternelle... Eh bien ! Oui...

Le tribunal délibère.

je suis père de famille, vous êtes pères de famille... Vous aurez pitié d'un père de famille !

Le tribunal condamne à huit jours de prison.

FIN

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].